

COLLEGE AU CINEMA

Pourquoi ?

Collège au cinéma est un dispositif d'éducation à l'image particulièrement pertinent en raison de l'omniprésence de l'image dans le quotidien des adolescents.

Ce dispositif national est soutenu par la Collectivité européenne d'Alsace, le Ministère de la Culture et de la Communication, le Ministère de l'Éducation nationale et le Centre National de la Cinématographie avec la participation des salles de cinéma d'Alsace.

Pour qui ?

Les collèges alsaciens.

Pour quelles opérations ?

Projections de 6 films durant l'année scolaire (3 par niveau, 6^{ème}/5^{ème} et 4^{ème}/3^{ème}) en version originale, dans des salles de cinéma après étude de l'œuvre avec un enseignant volontaire formé à cet effet, avec l'appui de documents pédagogiques créés et financés par le Centre National de la Cinématographie. Les collèges inscrits dans le dispositif s'engagent à respecter son cahier des charges.

Combien ?

Prise en charge du coût des billets d'entrée, soit 7,50 € par élève. Les frais de déplacement restent à la charge de l'établissement,

Comment ?

La Collectivité verse une dotation à l'association Le Récit, qui met en œuvre et coordonne le dispositif. L'association rembourse ensuite les cinémas dans la limite du nombre d'élèves impartis à chaque établissement.

Contacts :

CeA

Pôle Création - diffusion et pratiques artistiques
03 89 22 90 12

Le RECIT

Muriel LECOLAZET
Chargée de coordination Collège au cinéma et Lycéens et apprentis au cinéma
muriel.lecolazet@lerecit.fr